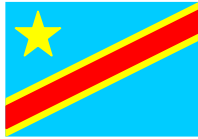


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère des Mines

TERMES DE REFERENCE DU PLAN MINIER

**VERSION RECONSOLIDEE
PAR**

LES EXPERTS DU MINISTERE DES MINES
**Sous la supervision de la Cellule Technique
de Coordination et de Planification Minière**

« C.T.C.P.M. »

B.P. 10.496

Tel. : (00243) 998582711

E-mail : ctcpm.minimines@ic.cd

SITE WEB: www.miningcongo.cd

Mai -2006

INTRODUCTION

La problématique de l'élaboration d'un Plan Minier revient à s'interroger sur le développement global de la République Démocratique du Congo, compte tenu de l'importance du secteur minier et des effets induits sur les autres branches de l'économie nationale. Le problème du développement du Congo, de nature essentiellement structurelle, est accompagné d'effets conjoncturels importants.

En effet, la crise de l'économie congolaise découle de sa nature extravertie qui n'a pas épargné le secteur minier, lequel demeure tourné vers l'extérieur.

D'autres problèmes majeurs sont liés à la gestion des ressources humaines, au choix des priorités dans les investissements, à la cohérence des politiques économiques et financières et surtout au choix des stratégies adéquates pour le développement harmonieux de la République Démocratique du Congo.

La notion du développement a pris de l'extension et ne peut plus se mesurer seulement en termes de croissance économique, mais aussi et surtout en termes de développement humain et de développement durable dont les indicateurs prennent en compte, le bien-être de la population.

C'est ainsi que le PLAN MINIER devra s'insérer dans le Plan général de développement du pays, identifier et intégrer les éléments du développement durable, étant entendu que les ressources minières ne sont pas renouvelables.

Il y a lieu de noter que dans son acception générale, le Plan de développement d'un pays est un ensemble de directives arrêtées par les Pouvoirs Publics, concernant les orientations, les objectifs et les moyens d'une politique économique ou sectorielle et s'étalant sur une période donnée. A ce titre, le Plan Minier est un important outil permettant au Gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est assignés.

Pour ce qui est du Plan Minier en cours d'élaboration, celui-ci devra contenir les orientations et les options fondamentales prises par le

Gouvernement dans le cadre de sa politique minière, telles que traduites, en termes de droit, par le Code Minier.

Il devra afficher, après diagnostic du secteur minier, des objectifs clairs, des stratégies et politiques pouvant permettre d'atteindre les résultats escomptés.

La réalisation de la tâche susmentionnée est un processus auquel devraient collaborer tous les Services et Organismes intéressés par le secteur minier.

Signalons que les sources de financement des programmes et projets arrêtés dans le cadre du Plan Minier devront être identifiées et maîtrisées, car c'est une condition sine qua non pour sa réussite.

A ce sujet, l'on se souviendra du Plan MOBUTU et du Plan Quinquennal 1986-1990 qui, bien qu'ayant été minutieusement élaborés, n'ont pu être menés à leur terme par manque de financement, car ceux-ci dépendaient des aides étrangères aléatoires ou encore du Budget de l'Etat dont les ressources étaient maigres.

Pour mémoire, le sous-secteur mines avait arrêté, dans le cadre du Plan quinquennal 1986-1990, au niveau de l'Etat comme au niveau des entreprises, des stratégies et politiques suivantes :

- l'accroissement des recherches géologiques visant essentiellement la reconstitution des réserves des gisements en exploitation et la découverte de nouveaux gisements ;
- l'amélioration de la gestion des entreprises minières et du patrimoine minier ;
- la maîtrise de l'artisanat minier ;
- la création des Organismes chargés de la valorisation des substances minérales du pays.

Par manque de fonds, les objectifs du Plan dans ce sous-secteur n'ont pas été atteints.

Il en résulte donc que la question de financement doit occuper une place de choix dans le projet du Plan Minier.

C'est pourquoi, il serait intéressant d'interroger l'histoire pour comprendre la genèse et le développement du capital au Congo en vue d'arriver à affiner de nouvelles stratégies de refondation du capital congolais au travers des investissements dans le secteur minier.

Il convient de noter que l'apparition du capital au Congo est d'origine étrangère, mais il y a lieu de reconnaître que si l'impulsion première est d'origine étrangère, l'accumulation effective du capital au Congo doit beaucoup à l'appropriation des terres « indigènes » et à la mobilisation autoritaire de la force de travail des autochtones.

On peut sérier le mouvement de formation du capital au Congo en quatre vagues :

- Celle de 1880 à 1920 : les investissements sont quasi-exclusivement localisés dans les mines, dans l'agriculture d'exportation et tout naturellement dans les infrastructures de transport ;
- la deuxième vague d'investissements qui ajoute aux secteurs précédents, celui de l'industrie manufacturière tournée vers le marché local, se situe entre 1921 et 1928 ;
- la troisième vague qui contribue à renforcer l'industrie manufacturière tout en consolidant les secteurs de la première vague et des services d'accompagnement, s'est produite après la seconde guerre mondiale ;
- la quatrième, celle qui s'est produite après l'indépendance, a ceci de particulier : elle voit apparaître et se développer le capital privé local concurremment avec le capital public.

Quand on suit cette évolution historique, on peut conclure avec J.P. Peemans⁽¹⁾ que les mines et les transports, représentaient à l'époque

⁽¹⁾ Peemans, J-Ph, Le rôle de l'Etat dans la formation du capital au Congo pendant la période coloniale (1885-1960), Genève, B.I.T 1960-Etudes et Documents, n°7301, 1973, Institut d'Etude des pays en développement, Louvain.

coloniale 70% de l'ensemble du capital investi, la part des investissements dans l'agriculture 18% et celle de l'industrie manufacturière 12%.

Cette distorsion des investissements a empêché la constitution d'un tissu industriel intégré et complet, et a renforcé la dépendance du Congo de l'extérieur, c'est-à-dire une économie liée à l'exportation des matières premières et à l'importation des technologies.

C'est pourquoi, il est important d'apporter des corrections nécessaires si l'on veut élaborer un Plan Minier appelé à impulser le véritable développement économique et social du pays.

Aussi, le rôle des Pouvoirs Publics dans l'activité économique doit-il être celui d'organiser c-à-d de définir les objectifs, recenser les ressources disponibles et assigner à chaque opérateur économique un rôle spécifique à jouer défini conformément à la législation en la matière.

La République Démocratique du Congo ayant opté pour l'économie libérale tempérée du type d'économie sociale du marché, la croissance économique et le développement du secteur minier doivent se refléter dans le Plan Minier en termes d'actions concrètes.

Celles-ci doivent sous-tendre les options fondamentales de la politique minière du Gouvernement, suivant lesquelles, l'Etat joue le rôle de régulation et de promotion du secteur minier, en offrant un cadre et un environnement incitatifs.

Ainsi, l'Etat encourage la mise en valeur des ressources minérales par l'appel à l'initiative privée et se contente de prélever des taxes et impôts sur l'activité minière notamment, afin de remplir ses obligations envers la Communauté. Il peut cependant, se livrer à l'activité minière, au travers des personnes morales publiques ainsi que des organismes spécialisés créés à cet effet.

Notons que la République Démocratique du Congo a adhéré à plusieurs organisations sous-régionales et régionales et a conclu des Accords de Collaboration économique avec certains pays membres notamment de la SADC, de la CEEAC, de la CEPGL et du COMESA.

Il est donc indiqué que le Plan Minier tienne compte de ces Accords et, dans le cas précis, intègre l'initiative de développement régional qui a vu le jour dans le cadre de la SADC, en sélectionnant des projets miniers intégrateurs et ceux qui doivent sous-tendre la création des « Corridors de développement ».

Il y a lieu de tenir compte des recommandations et des actions entreprises dans le cadre du Partenariat Africain pour les Mines, en synergie avec le NEPAD pour respectivement prendre en compte les stratégies de développement de la petite mine et de création des infrastructures nécessaires à l'exploitation des mines.

Signalons que le Plan Minier ne saurait impulser un développement véritable et durable, s'il ne dégage pas les liens entre la mine et la pauvreté et n'assure pas l'après-mine par l'émergence des activités économiques de substitution.

Aussi, pour garder sa compétitivité et assurer l'exploitation optimale des ressources minérales, l'industrie minière congolaise devra-t-elle être épaulée par un Centre moderne de Recherche-Développement couplé à une section qui s'occupe des études stratégiques sur les matières premières.

Le recyclage des métaux, l'exploitation dans un avenir proche des nodules polymétalliques des fonds marins, l'apparition des matériaux nouveaux et la redistribution des usages traditionnels de certains métaux de base doivent interpeller l'industrie minière congolaise. De ce fait, des stratégies appropriées et réalistes sont à prévoir dans le Plan.

La mise en œuvre du Plan Minier requiert le renforcement des capacités du personnel impliqué dans les activités minières et de celui appelé à accompagner ce Plan.

Enfin, le présent travail s'articule autour de deux axes, à savoir :

- Rappel historique de la stratégie de développement du Congo par l'ancienne puissance coloniale ;
- Esquisse de grands axes des termes de référence du Plan minier.

I. RAPPEL HISTORIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU CONGO PAR LE ROI LEOPOLD II ET L'ANCIENNE PUISSANCE COLONIALE

Il nous paraît important de revisiter le passé pour découvrir la stratégie du Roi LEOPOLD II à l'époque de l'Etat Indépendant du Congo et par la suite, celle du Gouvernement Colonial Belge.

Cette découverte permettra de comprendre comment le Pouvoir colonial a su contourner les convoitises de grandes puissances de l'époque à savoir l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et la France, et est parvenu à créer, au cœur de l'Afrique, un empire colonial immense, en ne disposant au départ de presque rien en termes de ressources financières propres.

Dans sa stratégie, Léopold II avait suggéré que le bassin du Congo soit ouvert au commerce international sans restrictions.

Et, l'Acte Général de Berlin du 26 février 1885 va consacrer le libre commerce dans le bassin du Congo : aucun traitement de faveur ne pouvait être accordé à un pays quelconque.

Ensuite, le Roi Léopold II s'est appuyé sur l'initiative privée pour réaliser des investissements colossaux qui étaient planifiés pour la mise en valeur d'immenses ressources minières.

Il a octroyé des concessions aux Groupes privés qui devaient, en contrepartie, payer les impôts à l'Etat Indépendant du Congo. Celui-ci prenait d'office des participations dans les sociétés créées et obtenait le droit aux dividendes.

L'Acte de Bruxelles signé le 2 juillet 1890 apporta un amendement à l'Acte Général de Berlin et autorisa le Roi Léopold II à percevoir sur les marchandises importées du Congo une taxe ad valorem pouvant atteindre 10%. Il convient de signaler que le Traité de Saint Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 maintient les principes édictés dans les deux Actes susvisés.

Les recettes ainsi réalisées ont permis au Roi Léopold II et par la suite au Pouvoir Colonial de prendre des participations dans d'autres sociétés naissantes.

Il n'est pas vain de rappeler que la participation des « indigènes » au développement du Congo est indéniable, bien qu'ayant été imposée sous forme de corvées ou de travail peu rémunéré.

Plus tard, le Gouvernement Colonial Belge avait élaboré un plan décennal (1949-1959)* de développement économique et social du Congo. Ce plan était financé avec les ressources de la colonie, grâce à un portefeuille important que le Congo a consolidé au fil des temps et plus particulièrement avec l'apport des revenus provenant des Entreprises minières.

Les Pouvoirs Publics avaient la faculté de placer leurs obligations à long terme auprès des « coloniaux » et des caisses d'assurance sociale. Les bons de trésor pouvaient être souscrits auprès de la Banque et de la Caisse d'Épargne du Congo-Belge.

Le Trésor colonial disposait d'autres ressources à savoir le budget d'investissement qui prenait annuellement en charge une partie de l'équipement prévu au plan.

Le secteur public et privé congolais pouvaient recourir aux emprunts auprès de grands groupes financiers suisses et américains, auprès des Compagnies d'assurances et des banques. Mais tous ces emprunts devaient être préalablement approuvés par le Parlement Belge.

Il nous revient maintenant, après ce survol, de pouvoir parler succinctement du Portefeuille de la Colonie, de la manière dont le Pouvoir Colonial a respecté ses engagements d'ouvrir le bassin du Congo au Commerce international tout en gardant subtilement le contrôle des activités économiques du pays au travers de la Société Générale de Belgique, un Trust, qui avait ses tentacules dans les mines et les autres branches de l'économie du Congo.

Il convient de noter que la stratégie utilisée par la Société Générale pour étendre sa domination sur l'économie du Congo fut la suivante :

* Année fiscale et non année calendaire.

- l'utilisation des holdings spécialisés pour exercer le contrôle sur les sociétés se trouvant sous sa dépendance ;
- l'utilisation des compagnies à charte ;
- la participation directe dans le capital des sociétés installées ;
- les participations indirectes par l'entremise des filiales.

La Société Générale avait des participations directes et indirectes dans plusieurs sociétés congolaises.

Après avoir acquis la Banque d'Outre-mer, elle a fait de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie « CCCI », un holding de tête pour contrôler une soixantaine de sociétés congolaises ayant des activités dans diverses branches de l'économie du pays.

La Compagnie du Katanga « C.K. », créée en 1891 par la CCCI devient une société à portefeuille de la Société Générale. Par le biais de la C.K, la Société Générale acquit des intérêts dans le Comité Spécial du Katanga « CSK », compagnie à charte créée en 1900. Le CSK était le principal actionnaire de la Compagnie Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels Belges « GEOMINES » et de l'Union Minière du Haut-Katanga « UMHK » qui, après sa nationalisation devint la GECAMINES.

Signalons un autre actionnaire non négligeable de l'UMHK, il s'agit de la TANGANYIKA Concessions Ltd, un groupe britannique.

- L'utilisation des holdings spécialisés

La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI) et la Compagnie du Katanga (C.K) furent utilisées comme booster pour le développement des autres sociétés. La CCCI a été créée par le Roi Léopold II en 1885.

La CCCI et les milieux financiers belges ont dû créer depuis l'époque de l'Etat Indépendant du Congo, cinq (5) filiales :

- la Compagnie des Magasins Généraux pour la construction des magasins, hôtels et guest houses afin de loger et fournir du service aux premiers coloniaux ;

- la Société belge pour le commerce du Haut-Congo (SAB), société qui servait du commerce d'exportation de l'ivoire et du caoutchouc ;
- la Compagnie du Chemin de Fer du Congo (CFC) ;
- La Compagnie des Produits du Congo (CPC) chargée de l'élevage et de cultures vivrières et pérennes ;
- La compagnie du Katanga, société chargée de l'exploitation du sous-sol du Katanga.

- L'utilisation des compagnies à Charte

Le Comité Spécial du Katanga a été largement mis à contribution pour la mise en valeur des ressources minérales du Katanga. Il en est de même du CNKi pour le Kivu.

- Participation directe dans le capital des sociétés opérant au Congo

La Société Générale avait pris des actions directes dans la compagnie du Chemin de fer du B.C.K et dans la Minière du BECEKA.

- Participations indirectes par l'entremise des filiales

L'exemple éloquent est donné par l'Union Cotonnière qui contrôlait différentes sociétés textiles dont FILTISAF.

On ne saurait terminer avec la Société Générale sans parler de sa concentration à partir des richesses minières du sous-sol congolais. La Société Générale avait placé sous son contrôle direct la CCCI et la CK qui sont devenues à leur tour de puissants holdings du Congo de l'époque.

En effet, comme signalé ci-haut, la CCCI contrôlait directement ou indirectement un grand nombre de sociétés qui s'occupaient des activités agricoles et industrielles, du transport, de production des matériaux de construction, etc.

Quant à la Compagnie du Katanga, son portefeuille fut lourd de prises de participation dans plusieurs sociétés de l'époque y compris les titres de l'ancienne Union Minière du Haut-Katanga, de la Cimenkat, de la CGAC, de la SOGEFOR, de la COFOCO, de la SAB, etc. constituant ainsi un système d'emboîtement des activités

de l'époque les unes dans les autres à partir des différents groupes.

Une autre concentration s'est réalisée à partir du groupe financier du BARON EMPAIN.

Le Baron Edouard Empain, avec le concours des milieux financiers français et belges, avait créé la compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux grands Lacs Africains « CFL » qui avait les pouvoirs les plus étendus en vue de la colonisation et l'exploitation des régions Nord-Est du pays.

Le 4 janvier 1902, l'Etat Indépendant du Congo concéda à cette société pour 99 ans, l'exploitation d'un réseau de chemin de fer que la société s'engagea à construire à l'Est du Congo.

La société avait reçu en plus des activités de transport, les droits de recherche et d'exploitation des mines.

Le 9 novembre 1921, un Avenant à la Convention apporta plusieurs modifications aux avantages accordés à la société dans les domaines fonciers et miniers.

Il en résultera donc, la création des sociétés ci-après :

- Société Auxiliaire Industrielle et Financière des Grands Lacs Africains (Auxilacs) organe de financement au sein du groupe (CFL-CNKi) ;
- La Compagnie Minière des Grands Lacs Africains « MGL ».

Par la suite, une nouvelle convention entre la colonie et la CFL en 1927 aboutit à la création du Comité National du Kivu « CNKi » organisme semblable au Comité Spécial du Katanga, à qui la Colonie a conféré la gestion des terres appartenant au domaine privé de l'Etat, les droits exclusifs de recherche et d'exploitation des gisements miniers dans le Kivu.

Il sied de signaler qu'Auxilacs et MGL ont à leur tour créé les sociétés ci-après :

- la Compagnie Minière de l'Ituri ;
- la Société Minière de Lualaba « MILUBA » ;

- la Société Minière de Nyamakubi « SOMIKUBI » ;
- la Société Minière de Lueshe « SOMILU ».

Quant au secteur foncier, le groupe CFL-CNKi a acquis des participations dans toute une série des sociétés exerçant leurs activités au Kivu.

La concentration à partir des autres groupes financiers divers dont les principaux furent :

- La Banque Lambert

C'est l'un des groupes financiers belges qui prirent part aux affaires à l'époque de l'Etat Indépendant du Congo. Le groupe participa à la création de la CCCI, la CK et de Chemin de fer du Katanga. Les activités de la Banque Lambert ont porté sur cinq (5) secteurs :

- *Secteur financier*

Pour gérer les quatre (4) autres secteurs d'activités, le Groupe LAMBERT disposa d'un important holding : la Compagnie d'Afrique pour l'industrie et la finance « CODAF » qui fusionna avec d'autres holdings du groupe pour donner naissance en 1956 à la Compagnie d'Outre-mer pour l'Industrie et la Finance. Cette dernière contrôlait la Société Congolaise de Banque « SOCOBANQUE ».

- *Secteur Agro-industriel*

La Banque Lambert créa ensuite la compagnie des grands élevages et d'alimentation du Katanga « ELAKAT », société destinée à approvisionner les centres miniers du Katanga en produits vivriers.

Le Groupe Lambert contrôlait en même temps les activités agricoles et industrielles de l'ancienne société congolaise « BELGIKA », qui exploitait les plantations dans le Haut-Congo et opérait au Kasai et au Bas-Congo.

- *Secteur industriel et manufacturier*

Le Groupe Lambert créa avec le groupe hollandais HEINEKEN, la société de Brasserie-Limonaderie et Malterie Africaine « BRALIMA ».

▪ *Secteur de construction*

Le Groupe Lambert avait des participations dans :

- L'union Immobilière Congolaise « IMMOCONGO » ;
- Et dans la Compagnie Congolaise de Construction « CCC ».

▪ *Secteur de transport fluvial*

Le Groupe participait directement dans le capital de la FIMA, société assurant le transport fluvial entre Kinshasa et Brazzaville.

On ne saurait passer sous silence un autre Groupe, en l'occurrence, le Groupe THOMASRYAN - Guggereheim-Société Générale de Belgique – l'Etat Indépendant du Congo.

L'association entre ces différents Organismes a donné naissance à la Société Internationale Forestière et Minière du Congo « FORMINIÈRE » dont l'activité principale était centrée sur l'exploitation des diamants du Kasai.

La Forminière a servi d'opérateur à la société Minière du BECEKA « la MIBEKA ».

Pour s'occuper de certaines de ses activités, la Forminière a créé des filiales ci-après :

- la Société Forestière et Commerciale du Congo « FORESCOM » qui exploitait du bois, du caoutchouc et du café ;
- la Société d'Élevage et de Culture au Congo « SEC », qui s'occupait de l'élevage à grande échelle ;
- la Société Minière de la TELE (fermée en 1959), qui exploitait l'or dans la Province Orientale ;

- la Société des Bitumes et Asphaltes du Congo « SOBIASCO » (fermée en 1959), qui extrayait des sables bitumineux dans le Bas-Congo ;
 - la Société Congolaise de Recherches et d'Exploitation des Pétroles « SOCOREP » ;
 - la Société Agricole, Commerciale et Industrielle du Kasai « SOCOMINKA ».
- Les Banques JOSSE ALLARD et Nagelmachers & Fils

Ce groupe a créé la Société Commerciale et Minière du Congo « COMINIÈRE » qui exerçait ses activités presque dans toutes les provinces du Congo, plus particulièrement dans le Nord-Ouest du pays. Ses activités diversifiées portaient également sur la construction de chemin de fer, la distribution d'énergie électrique, le transport et l'élevage.

La COMINIÈRE avait des intérêts importants dans :

- la Société Coloniale de Construction « SOCOL » ;
- la Société Commerciale et Minière de l'Uélé « COMUELE » ;
- la Compagnie Commerciale Belgo-Africaine « COMBELGA » qui s'occupait du transport routier, du bois, du coton et des huileries ;
- la Société Coloniale d'Electricité « COLECTRIC » pour la distribution d'énergie électrique ;
- la Société Immobilière et Hypothécaire Africaine « IMMOAF » qui était impliquée dans les opérations immobilières, hypothécaires et d'assurances ainsi que celles d'agence de voyages.

La COMINIÈRE fut également actionnaire de chemins de fer vicinaux du Congo « VICICONGO » et faisait partie de l'Association belge chargée de l'aménagement du site hydroélectrique d'Inga « ABELINGA » et du Syndicat d'URANINGA » qui prévoyait la création d'une usine de conversion et d'enrichissement d'uranium à Inga.

- Groupe de la Banque de Bruxelles

Le pivot de ce groupe était la Compagnie Financière Africaine « FINAF » qui contrôlait un bon nombre d'autres sociétés comme :

- la Compagnie belge de recherche Minière en Afrique « REMINA » et le syndicat Minier Africain « SYMAF » ;
- la Société Equatoriale Congolaise de LULONGA- IKELEMBA « SECLI » et la compagnie Agricole d'Afrique « CADA » qui s'occupaient toutes deux des activités agricoles.

- La Compagnie d'Anvers

Ce groupe avait créé au Congo la Compagnie de Commerce et de Plantations « CCP » qui exploitait des huileries. La CCP contrôlait à son tour la Cotonnière Coloniale « COLOCOTON » et les huileries et Plantations du Kwango « HPK ». Elle avait des intérêts dans la Compagnie Jules Van Lancker, impliquée dans l'agro-industrie.

- Le Groupe HALLET

Les investissements du groupe Hallet ont été centrés sur les activités agricoles. Le Groupe avait créé à cet effet trois sociétés :

- les Cultures Equatoriales ;
- la Compagnie Congolaise d'hévéa dont l'essentiel des activités se trouvait dans le district de la TSHUAPA. En dehors de l'hévéa, elle entretenait des champs de palmiers élaeis et de caféiers ;
- la Compagnie du Kivu, dont les activités agricoles s'exerçaient dans le Kivu et également au Rwanda-Urundi.

- Groupe LEVER BROTHERS

Le Trust anglo-hollandais UNILEVER Ltd créa une filiale congolaise connue sous le nom des Huileries du Congo Belge « HCB » qui étaient implantées dans quatre des six provinces congolaises de l'époque. Elles avaient reçu des concessions d'exploitation des palmiers élaeis, du café, de caoutchouc et du cacao autour de Leverville (Province de Léopoldville), Elisabetha (Province Orientale) Brabanta (Province du Kasai), Alberta et Flandria (Province de l'Equateur).

Les HCB qu'on baptisera plus tard les plantations LEVER au Congo, avaient créé à leur tour, la Compagnie Africaine d'élevage : « CAE » et la Société des Margarineries et Savonneries Congolaises « MARSAVCO ».

Unilever contrôlait également la Société d'Entreprises Commerciales « SEDEC », une société de distribution des denrées et produits divers. La SEDEC avait elle aussi des filiales notamment l'Agence Commerciale d'Automobile « ACA ».

Les activités de LEVER illustrent bien la politique de la « porte ouverte au bassin du Congo » adoptée par le Roi LEOPOLD II et poursuivie par les Autorités coloniales belges.

Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de noter que les intérêts américains se sont accrus au Congo surtout après la seconde guerre mondiale.

Il n'est pas inutile de rappeler que le groupe américain THOMAS RYAN et Daniel Guggenheim avaient participé à la création de la FORMINIÈRE et détenait 25% de son capital.

Le Groupe Rockefeller avait des intérêts dans l'UMHK au travers de la Tanganyika Concessions Limited, dans laquelle il détenait des participations au capital. Le Groupe souscrivit en 1946 au tiers du capital

des Filatures et Tissages Africains « **FILTISAF** », entreprise créée par la Société Générale de Belgique et l'Union Cotonnière.

Signalons que United States Plywood Corporation et la Société Forestière et Agricole du Mayombe « **AGRIFOR** », filiale de la COMINIÈRE, constituèrent ensemble la compagnie de placages et de contreplacages du Congo « **KORINACONGO** ».

Les Groupes français, en particulier la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque française pour le commerce et l'Industrie avaient une importante participation dans le capital de la compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains, soit 42% du capital.

La Banque de Paris et des Pays-bas et les sociétés de son groupe avaient aussi des intérêts dans plusieurs sociétés, telles que la Sucrerie et raffinerie de l'Afrique Centrale « **SUCRAF** » et la Compagnie du Kasai.

La Compagnie Générale des Mines qui était un consortium des capitaux belges, français et canadiens gérait un portefeuille essentiellement constitué de participations dans deux (2) holdings :

- la Société Industrielle et Minière du Congo Oriental « **CONGORIENT** » qui possédait des participations dans une demi-douzaine de sociétés ;
- la Société Minière de Kindu « **SOMIKIN** » qui avait créé la Société des Mines d'or et d'étain de Kindu « **KINORETAIN** ».

Signalons que la Société Coloniale Minière « **COLOMINES** » qui était contrôlée par un groupe d'hommes d'affaires belges s'était spécialisée dans la recherche minière. Elle avait créé deux filiales : la Compagnie Minière du Congo-Belge « **MINCOBEL** » et la Société Minière des Grands Lacs « **COLOLACS** ».

La Colonie avait également des intérêts importants dans la Société des Mines d'or de Kilo-Moto, devenue actuellement l'Office des Mines d'or de Kilo-Moto « **OKIMO** ».

Le Congo disposait des intérêts importants dans le secteur des transports. En plus de ses participations au capital social de l'Office des Transports Coloniaux et à celui de CFL, la Colonie possédait 46% du capital des chemins de fer Katanga-Dilolo-Léopoldville « KDL », 25% du capital de la SABENA, 10% du capital de la Compagnie Maritime Congolaise et 57% du capital des chemins de fer vicinaux « VICICONGO ».

Enfin, ce long rappel de développement du Congo à l'époque coloniale reposant sur la politique de la « porte ouverte » découlant de l'Acte Général de Berlin du 26 février 1885, lequel imposait la liberté de commerce dans le bassin du Congo, permet de comprendre comment le Roi Léopold II et par la suite les Autorités coloniales, ont pu maintenir l'intégrité du Congo et garantir la paix et la sécurité, devant les convoitises de puissants pays de l'époque, en ouvrant la porte du Congo aux Groupes financiers étrangers.

Aujourd'hui plus qu'hier, la paix et la stabilité du Congo demeure une nécessité, sans lequel on ne saura parler du développement minier ou du développement tout court.

C'est pourquoi, nous avons jugé utile de faire la relecture de l'histoire pour comprendre la stratégie appliquée par les autorités coloniales et qui leur a permis de constituer un important portefeuille public en accordant des concessions aux sociétés à charte. En retour, l'Etat obtenait, sans engager des deniers publics, des participations dans le capital social des sociétés et se faisait payer des impôts et taxes et des dividendes lui permettant de racheter des actions ou d'étendre ses participations dans d'autres branches économiques, au départ des concessions d'exploitation des mines.

Devant les résultats satisfaisants de cette stratégie, Monsieur Wigny, Ministre des Colonies de l'époque avait déclaré avec fierté, nous citons : « Notre système permet aux Pouvoirs Publics d'avoir accès aux profits, sans bourse délier ».

Pour terminer ce rappel historique, il sied de remarquer que l'économie congolaise était dominée par le capital contrôlé par quelques Groupes financiers.

Ces Trusts qui tissaient de nombreux liens entre eux étaient représentés par plusieurs holdings qui créaient à leurs tours des sous-holdings et de multiples sociétés filiales formant ainsi un réseau dense et inextricable d'intérêts.

Cette expérience devra servir à éviter des erreurs de concentration excessive du Capital sous contrôle de quelques Groupes, à l'heure où la République Démocratique du Congo est appelée à s'ouvrir, pour arriver à mettre en valeur ses immenses ressources naturelles, plus particulièrement ses ressources minières.

II. ESQUISSE DE GRANDS AXES DES TERMES DE REFERENCE DU PLAN MINIER

II.0. Objet du Plan

Les grandes options de la politique minière du Gouvernement, cristallisées dans le Code Minier, doivent pouvoir conduire à définir clairement une vision à long terme du secteur des mines, dans un PLAN MINIER.

Ce Plan a pour objet de :

- afficher les objectifs du Gouvernement en matière de développement de la République Démocratique du Congo en s'appuyant sur le secteur minier ;
- arrêter les stratégies et politiques à mettre en œuvre à cet effet.

II. 1. Objectifs

Comme dit ci-haut, le Plan Minier est un outil qui permet au Gouvernement d'atteindre les objectifs globaux et spécifiques ci-après :

II.1.1. Objectifs globaux

- Exploiter rationnellement les ressources minérales pour satisfaire les besoins de la communauté nationale et contribuer à la satisfaction des besoins de la sous-région, de la région et du reste du monde ;
- Impulser l'industrialisation du pays par le biais de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale, sous-régionale, régionale et mondiale ;
- Assurer la compétitivité internationale de l'industrie minière congolaise par le biais des Institutions de recherche - développement en tenant compte de la bonne gérance de l'environnement minier ;

- Impliquer l'industrie minière dans le processus de réduction de la pauvreté des communautés de base ;
- Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois en faveur des nationaux, et ce dans les limites de la loi;
- Mettre en œuvre des principes et critères de l'ITIE en matière de gestion des revenus générés par le secteur minier ;
- Relever le défi du développement durable ;
- Favoriser l'émergence de la classe moyenne congolaise ;

II.1.2. Objectifs spécifiques

Après le diagnostic de chaque sous-secteur des activités minières, les objectifs spécifiques seront arrêtés notamment :

- la mise en valeur des minéraux industriels et des matériaux de construction pour la reconstruction des infrastructures communautaires ;
- la maximisation du profit de la commercialisation des nos produits miniers par l'organisation au Congo des marchés boursiers.

II.2. Approche conceptuelle

L'Etat encourage la mise en valeur des ressources minérales par l'appel à l'initiative privée et se contente de prélever des taxes et impôts sur l'activité minière notamment, afin de remplir ses obligations envers la Communauté. Il peut cependant, se livrer à l'activité minière, au travers des personnes morales publiques ainsi que des organismes spécialisés créés à cet effet.

II. 3. Stratégies et politiques

3.1. Poursuite de l'inventaire des ressources minérales du pays

- Consolidation du projet d'inventaire des ressources minières du Congo tel que préparé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières « BRGM » et synthèse des travaux

déjà effectués dans le cadre de la convention passée entre la République Démocratique du Congo et le BRGM, approuvée par Ordonnance n° 65/086 du 16 avril 1969 ;

- Synthèse des travaux de prospection et recherche réalisés par le Syndicat BAMOCO de 1947 à 1961 ainsi que les travaux réalisés par le PNUD dans le Bas-Congo suivant les accords passés entre le Gouvernement et cet Organisme en 1968 ;
- Compilation de diverses documentations relatives aux données géologiques et minières ainsi que les supports photogéologiques et géophysiques disponibles à la Banque de Données de la CTCPM, à la Gécamines, à la MIBA, à l'UNILU, au CRGM et également celles se trouvant au Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren/Belgique « MRAC » et ailleurs. L'importante documentation se trouvant à Tervuren sera transférée au pays dans le cadre du Protocole d'Accord déjà signé entre la CTCPM et le « MRAC » ;
- Synthèse et analyse des rapports de recherches géologiques et minières des Entreprises minières ;
- Redécoupage du territoire en zones concédées et non concédées ;
- Elaboration des programmes de prospection et recherches arrêtés suivant les caractéristiques des zones à explorer, l'état de connaissances géologiques et des travaux antérieurs de prospection effectués sur la zone concernée ;
- Sélection des programmes prioritaires en fonction des besoins de l'industrie locale en produits miniers et également en fonction des besoins du marché international, en commençant par les minéraux les plus porteurs.

Il s'agira notamment du programme visant l'identification et la mise en valeur des gisements de :

- matériaux de construction d'usage courant ;
- minéraux industriels ;
- roches ornementales ;
- pierres de couleur ;

- métaux de base, métaux précieux et métaux d'alliage, etc.

3.2. Impulsion de l'industrialisation du pays

3.2.1. Industrialisation du secteur minier

- Ré dynamisation des activités minières existantes portant sur l'exploitation du cuivre, du cobalt, du zinc, de l'or, le diamant, la cassitérite et le coltan) ;
- Diversification par la mise en valeur d'autres substances minérales (fer, phosphate, bauxite, roches ornementales, pierres de couleur, etc.) ;

3.2.2. Intégration de l'industrie minière à l'économie nationale, sous-régionale et régionale

- Redéfinition des objectifs du processus d'intégration économique sous-régionale (CEPGL, CEEAC, SADC, COMESA) ;
- Sélection des projets miniers intégrateurs en tenant compte des projets intégrateurs des autres secteurs sélectionnés notamment dans le cadre du NEPAD ;
- Elaboration des programmes d'exécution desdits projets et détermination des priorités ;

3.2.3. Stratégies d'impulsion de l'industrialisation

L'élaboration d'une stratégie pour un horizon temporel de cinq à dix ans aura pour objectif, la révision du Schéma Directeur de l'industrialisation du Congo.

Ce schéma devra reposer essentiellement sur l'entreprise privée, l'Etat se limitant à jouer le rôle de régulateur et de promoteur.

Dans cette perspective, les industries prioritaires à sélectionner seront celles qui transforment les ressources

nationales pour le marché intérieur et également pour l'exportation.

En clair, il s'agit d'une stratégie d'intégration industrielle nationale, sous-régionale et régionale, fondée sur la valorisation des ressources locales.

Une nouvelle vision de cette industrialisation du Congo à partir des mines, devra puiser dans l'expérience coloniale belge pour industrialiser le Congo en y apportant des corrections nécessaires notamment dans la construction des infrastructures de base (routes, chemins de fer, télécommunications, eau, énergie, ...) qui ne seront pas seulement tournées vers l'Étranger, mais qui devront désormais relier entre elles différentes provinces et grandes cités de la République.

Cette nouvelle vision devra aussi s'inspirer de l'expérience des corridors de développement en cours, dans certains pays membres de la SADC, en l'occurrence la République Sud-Africaine, le Mozambique, la Tanzanie, le Malawi et la Zambie.

Le Plan Minier devra enfin tenir concrètement compte des projets miniers ciblés dans le cadre de mise en valeur des corridors Ouest, Est, Sud, Centre et Nord-Est, actuellement en gestation, dans le cadre du Protocole d'Accord de coopération économique conclu entre la République Sud-Africaine et la République Démocratique du Congo.

Le Plan devra permettre, sur base des tableaux d'échanges intra et intersectoriels, d'identifier les actions à mener dans le secteur minier en vue de l'intégration de celui-ci aux autres secteurs de l'économie nationale et de l'économie sous-régionale et régionale.

La définition des stratégies de mobilisation des ressources financières pour la réalisation des projets prioritaires et autres pourra utilement se référer à la stratégie de l'Ancienne

Puissance coloniale telle que résumée dans le rappel historique et l'adapter au besoin.

3.3. Amélioration de la gestion du patrimoine minier des entreprises minières publiques, privées ou d'économie mixte

- Détermination de l'audit technique et financier type des entreprises publiques et d'économie mixte, plus particulièrement en ce qui concerne la réévaluation de leur patrimoine minier.

A cet effet, les règles et procédures d'audit devront répondre aux standards internationaux en la matière.

- Détermination d'un canevas type des inspections et contrôles des entreprises minières publiques, privées et d'économie mixte par les Services compétents de l'Etat notamment au plan technique, financier, commercial et fiscal.
- Adaptation de la comptabilité particulière des entreprises minières aux exigences de l'industrie minière et aux normes internationales tel que préconisé par l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives « ITIE ».

3.4. Industrie minière et processus de réduction de la pauvreté

La contribution du secteur minier à l'économie nationale est significative dans notre pays. L'industrie minière peut aider à réduire la pauvreté de diverses manières, essentiellement au travers des revenus générés par l'activité minière et par la création d'activités industrielles connexes et annexes.

Impact fiscal et revenu en devises étrangères.

Les recettes fiscales et parafiscales diverses provenant du secteur minier devraient être mobilisées suivant un plan clair qui retrace et respecte les taux et assiettes fixés, ainsi que le nombre exhaustif des assujettis.

Les recettes fiscales et parafiscales ainsi que les revenus en devises, lorsqu'ils sont rétrocédés effectivement et bien gérés, peuvent soutenir la croissance économique générale et servir également comme sources de financement des projets sociaux et des programmes de réduction de la pauvreté.

Développement de l'économie locale

Les grandes mines, la mine à petite échelle et artisanale fournissent de l'emploi à des milliers des personnes et leur procurent des revenus substantiels. Il y a lieu de comptabiliser également des emplois indirects créés autour des mines dans le transport, l'hôtellerie, le petit commerce et dans la sous-traitance de certaines activités.

Développement humain et santé

Les grandes mines, et dans une certaine mesure les mines à petite échelle, contribuent au développement humain en assurant certains services publics tels que les soins médicaux et pharmaceutiques, l'éducation, l'adduction d'eau, les transports, l'électricité, les sports et loisirs.

Les conditions de vie souvent très dures dans les mines, en parallèle avec un manque d'informations et d'éducation sur la prévention, peuvent contribuer à une prolifération du SIDA et autres maladies contagieuses parmi les exploitants artisanaux et leurs familles.

Il y a lieu de noter que les indices de développement humain sont au rouge dans les zones minières. C'est pourquoi, le PLAN MINIER devra réserver une place de choix à la lutte contre la pauvreté, plus particulièrement dans les zones minières. Il faut

inviter les industries minières à recourir, pour les extractions et les traitements des minerais, aux technologies moins polluantes.

Il faudra établir des liens de pauvreté dans le cas de la mine à grande et à petite échelle, et dans celui de la mine artisanale. Pour ce faire, il y a lieu de prendre en considération les recommandations édictées dans le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté « DSRP ».

Il convient également de cibler les risques sanitaires individuels dans le cas de l'exploitation des minéraux industriels fibreux, des métaux radioactifs et de l'usage du mercure ainsi que des produits chimiques dangereux,...

Enfin, pour améliorer le bien-être économique, culturel et social des populations locales affectées par le projet minier pendant et après l'exploitation dudit projet, l'exploitant minier est tenu de présenter un plan de développement durable en faveur des populations affectées par le projet.

Il est donc indiqué que le Plan Minier, puisse contenir un plan de développement durable-type qui comprend un plan de fermeture de la mine prévoyant des activités de substitution en vue d'arrêter le retour de la pauvreté, après fermeture de la mine.

D'une manière générale, le secteur minier doit permettre, compte tenu de son importance, au Gouvernement d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire, arrêtés par les Nations Unies.

3.5. Emergence de la classe moyenne congolaise

Le Plan Minier devra au travers des actions d'encadrement du Small Scale Mining et de l'artisanat minier, entrevoir des actions d'appui visant l'émergence de la classe moyenne congolaise.

A cet effet, des mesures incitatives concrètes doivent être envisagées avec sérénité et tiendront compte de particularités socio-culturelles de nos régions minières, afin d'amener les exploitants de petite mine à s'associer pour développer leurs activités. Il en est de même des exploitants artisanaux qui seront

encouragés à se regrouper et à se constituer en coopérative minière. La promotion des assurances des activités minières doit être effective.

Les modalités d'accès aux crédits à travers un fonds minier à créer devront être définies.

La Direction de Protection de l'Environnement Minier veillera à l'application des mesures d'atténuation et de réhabilitation ainsi qu'à la concrétisation des plans de développement durable présentés dans les différentes études environnementales.

La Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière « CTCPM », en synergie avec le Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining « SAESSCAM » aideront les coopératives minières à préparer des projets bancables et serviront de facilitateurs auprès des Institutions de financement.

A cet effet, la programmation réaliste des actions à mener, devra retenir l'attention de ceux qui seront appelés à élaborer le Plan Minier.

De même, la Direction de Géologie sera appelée à apporter un appui technique aux Groupements d'exploitants artisanaux détenteurs de Permis de Recherches octroyés exceptionnellement à l'intérieur des zones ouvertes à l'exploitation artisanale.

La Direction des Mines ainsi que les Services Spécialisés du Ministère ci-haut cités, aideront les exploitants artisanaux à préparer les dossiers des demandes de transformation de leur production. Un programme prioritaire de transformation des produits miniers sera arrêté.

La Direction de Protection de l'Environnement Minier aidera, en collaboration avec le SAESSCAM, les exploitants miniers artisanaux à appliquer le Code de conduite de l'Exploitant minier pour une gestion rationnelle des substances minérales.

3.6. Compétitivité de l'industrie minière congolaise

Le Plan Minier devra envisager des actions qui permettent à l'industrie minière congolaise de réduire le coût de production et de

commercialisation de nos substances minérales. Pour cela, l'industrie minière devra compter sur un Centre National de Recherche-Développement, doté de moyens techniques, humains et financiers suffisants pour arriver à faire des choix judicieux des procédés et technologies appropriées. Ce qui permettra la mise en valeur de nos ressources minérales, au regard de la concurrence internationale et des avantages comparatifs certains que présentent les gisements miniers de la République Démocratique du Congo.

L'objectif principal à confier à ce Centre de Recherche – Développement est de se convertir en une arme de défense du point de vue du développement de la technologie et donner de la matière aux Services chargés de la planification et de la mise en valeur rationnelle de ressources minérales du pays.

Il s'agit en fait de résoudre les problèmes économiques et technologiques de plus en plus complexes posés par les marchés internationaux de matières premières, dans le contexte de la mondialisation.

La mission principale de ce Centre National de Recherche-Développement pourra se formuler comme suit :

- Servir d'outil d'expérimentation et de recherche des procédés technologiques devant amener la mise en valeur optimale des ressources minérales de la République Démocratique du Congo ;
- Mener les études prospectives qui doivent permettre au Gouvernement de constituer des réserves stratégiques en vue de réguler les cours de certaines matières premières et de garantir le niveau de développement des générations futures ;
- Servir d'appui à la recherche appliquée dans le secteur minier en vue d'élever le niveau technologique des opérations d'extraction et de traitement des minerais ;
- Créer et consolider la capacité de la Direction de la Géologie, afin de permettre à cette dernière de mener à bien la recherche minière dans le domaine minier non concédé, en vue de découvrir d'autres gîtes minéraux, de

poursuivre les travaux de détail pour en certifier les réserves et en déterminer les conditions optimales de leur mise en valeur.

Des gisements ainsi découverts, étudiés et documentés constitueront des actifs à faire figurer au Portefeuille de l'Etat.

- Rédynamiser la Chambre des Mines du Congo qui devra être opérationnelle à court terme pour être à mesure de collaborer efficacement avec les Chambres des mines des autres pays dont ceux de la SADC.

III.3. Programmes d'investissements publics et privés

Comme nous l'avons souligné, le Plan Minier devra s'insérer dans le Plan Général de Développement du pays. Pour ce faire, il est impérieux de se référer aux plans antérieurs ainsi qu'aux différents programmes de réajustement et autres qui en ont découlé, afin de reformuler des programmes d'investissements publics et privés réalistes qui tiennent compte des écueils connus par des programmes précédents dans le sous-secteur « mines ».

Il s'agit de revisiter notamment le Plan MOBUTU (1979-1983), le Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1986-1990), le Programme Triennal Minimum « P.T.M. » (1999-2001), le Programme d'Investissements Prioritaires « PIP », le Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction « PMURR » (2002-2005) et le Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance « PMPTR »(2004-2007).

Il en sera de même avec des Plans et Programmes présentés par les Entreprises minières publiques ou privées.

III.4. Renforcement des capacités des Services chargés de l'Administration du Nouveau Code Minier et ses mesures d'application ainsi que des organismes et Services Publics impliqués dans les activités minières(CRGM, METTELSAT, UNIVERSITES, IGC,...)

Il doit être envisagé dans le Plan Minier, le renforcement des capacités des Services impliqués dans l'administration du Nouveau Code Minier et ses mesures d'application.

III.5. Sources de Financement du Plan

Le Plan Minier risque de demeurer lettre morte à l'instar d'autres PLANS élaborés au pays, si des sources de financement fiables ne sont pas trouvées.

III.6. Indicateurs de performance

Enfin, il faudra établir les indicateurs de performance devant permettre l'évaluation périodique du Plan Minier et des réajustements nécessaires au cours de l'exécution de celui-ci.

PLAN D'ACTION A ELABORER SUIVANT LES
STRATEGIES ARRETEES

A. POURSUITE DE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES MINERALES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

A.1. Domaine minier non concédé

Le plan minier précise les groupes des substances prioritaires, suivant les besoins de l'industrie locale et les besoins du marché mondial.

Il précise également les programmes de recherches par groupes des substances minérales visées ainsi que les budgets et les plans de financement.

A.1.1. Sous-Groupe : Diamant et métaux précieux(or, argent et métaux du groupe de platine)

I. Travaux de recherches à exécuter

a. Collecte et compilation des données et informations d'archives

- Interprétation de la géologie régionale ;
- Détermination et délimitation des zones les plus intéressantes sur base des indices existants ;

Cette étape peut permettre d'identifier des cibles qui seront vérifiées en priorité.

b. Mise à jour de la cartographie géologique du Congo

c. Imagerie satellitaire, photogéologie et géophysique aéroportée

1°) Collecte et interprétation des images satellitaires ;

2°) Couverture des zones sélectionnées d'un levé magnétique aéroporté, doublé d'un levé radiométrique ;

- 3°) Etude photogéologique de zones sélectionnées. Interprétations combinées avec les cartes magnétiques produites ;
- 4°) Levé aéromagnétique détaillé sur les zones d'intérêt avec un objectif précis de localisation de pipes Kimberlitiques ;
- 5°) Levés géophysiques aéroportés complémentaires dans des zones qui seraient apparues intéressantes lors de la 1^{ère} prospection géophysique ;
- 6°) Etudes photogéologiques plus détaillées (production des cartes au 1/50.000) des zones ayant fait l'objet de recherches géophysiques détaillées.

d. Campagnes de prospection générale au sol.

- Campagnes de géochimie (à exécuter en relation avec les résultats des travaux de géophysique) ;
- Travaux de prospection systématique.
(Puits, tranchées, sondages en relation avec les résultats de levés précédents).

e. Evaluation des réserves et développements éventuels des gisements par l'Etat à travers des personnes morales publiques ou des organismes spéciaux créés à cet effet ou les soumettre à l'appel d'offres au bénéfice des tiers.

f. Identification des projets miniers qui devront sous-tendre les projets de développement des corridors Ouest, Est, Sud, Centre et Nord-Est ainsi que les différents projets intégrateurs retenus dans le cadre de la SADC, de la CEEAC, du COMESA et de NEPAD.

II. Budget prévisionnel

- Campagnes de collecte des images satellitaires ;
- Campagnes de prospection générale au sol ;
- Campagne de géochimie.

III. Plan de financement

A.1.2. Sous-Groupe : Métaux de base, métaux d'alliage et métaux spéciaux

I. Programmes des travaux

a. Travaux de reconnaissance régionale

- Survol a romagn tiques et radiom triques
- Interpr tation des informations
- Int gration des interpr tations des survols a romagn tiques et radiom triques avec la g ologie structurale et r gionale et avec les donn es g ochimiques
- Identification et cartographie des cibles retenues
- Puits, tranch es,  chantillonnage, analyses chimiques et g ochimiques
- Interpr tation des r sultats.

b. Travaux de prospection syst matique

c. Evaluation des r serves et d veloppements  ventuels des gisements.

II. Budget pr visionnel pour chaque phase de la recherche

III. Plan de financement

A.1.3. Sous-Groupe : Roches ornementales et minéraux industriels

Programme des travaux de recherches, Budget et Plan de financement : à proposer par le consultant.

A.1.4. Sous-Groupe : Pierres de couleur

Programme des travaux de recherches, Budget et Plan de financement : à proposer par le consultant.

A.2. Domaine minier concédé

Le plan minier précise les actions à mener pour connaître et intégrer dans le plan général de développement les ressources minérales se trouvant dans le domaine concédé :

I. Programmes des travaux

- Inventaire des indices des gîtes minéraux de la RDC ;
- Dénombrement des P.R., P.E., PEPM en cours de validité ;
- Elaboration par les titulaires des droits miniers ou de carrières des programmes de prospection, de recherche ou d'exploration soumis au contrôle, le cas échéant, au réaménagement par les Services compétents du Ministère des Mines ;
- Compilation, examen et sélection des programmes de prospection, de recherche ou d'exploration par province et par substance;
- Analyse des résultats de recherche ;
- Compilation de réserves de gisements découverts et leur classement suivant les normes internationalement admises ;
- Etablissement de la liste de gisements en phase de développement et ceux en attente ;
- Tenue du fichier de reconstitution de gisement par entreprise ;

- Identification des projets miniers qui devront sous-tendre les projets de développement des corridors Ouest, Est, Sud, Centre et Nord-Est ainsi que les différents projets intégrateurs retenus dans le cadre de la SADC, de la CEEAC, du COMESA et de NEPAD.
- II. **Budget prévisionnel** : à produire par le détenteur des titres miniers et de carrières.
- III. **Plan de financement** : à proposer par le détenteur des titres miniers et de carrières.

B. COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MINIERE CONGOLAISE

I. Amélioration de la gestion des Entreprises minières publiques et d'économie mixte

Le Consultant sera amené à proposer au Gouvernement les calendriers de réalisations des audits complets de ces entreprises et proposer les solutions appropriées.

Ces audits seront technique, financier, comptable et environnemental.

Les audits devront :

- Inventorier les équipements vétustes et/ou obsolètes ;
- Estimer les réserves de minerais et leur classification, suivant les normes internationales ;
- Identifier les problèmes logistiques non résolus ;
- Mettre en évidence la structure du capital ;
- Etablir le retard dans les travaux préparatoires et en donner l'impact financier ;
- Démontrer l'existence en son temps, d'une fiscalité non favorable au développement des activités de l'entreprise ;
- Présenter la structure de la dette et calculer les ratios financiers ;
- Etablir la faible productivité ;

- Evaluer les différents partenariats dans le sens de faire ressortir leur impact sur l'activité de l'entreprise publique ou d'économie mixte ;
- Analyser les méthodes de gestion opérationnelle de la société ;
- Analyser les procédures de passation des marchés ;
- Evaluer des coûts de commercialisation des produits miniers ;
- Identifier les contraintes au redémarrage en plein régime des activités arrêtées ;
- Identifier les contraintes environnementales et sociales qui pourraient freiner la reprise des activités ou la restructuration de l'entreprise ;
- Définir les axes d'actions permettant la compétitivité des opérations dans le contexte sous-régional et mondial, reposant sur la réduction des coûts de production, l'augmentation de la valeur ajoutée des produits ;
- Proposer l'affectation efficiente des actifs industriels et du personnel ;
- Identifier les activités qui pourraient être sous-traitées à des tiers ou sortir du périmètre de gestion de la société ;
- Proposer une stratégie de restructuration financière de la société ou entreprise ;
- Proposer une stratégie d'adéquation du personnel et des mesures sociales d'accompagnement ;
- Faire une analyse technique détaillée des opérations depuis la phase d'extraction minière, de traitements minéralurgiques et d'extraction métallurgique jusqu'à la commercialisation des produits ;
- Décrire les méthodes d'exploitation, des process de traitement de minerais et d'extraction métallurgique en faisant ressortir leurs coûts spécifiques pour chaque Entreprise ;
- Suggérer les améliorations par rapport à la situation actuelle ;
- Identifier les goulots d'étranglement dans les circuits-matières et flux monétaires ;
- Calculer les prix de revient ;
- Identifier les principales contraintes à la relance de la production ;
- Identifier les principales contraintes qui pourraient gêner la réalisation de nouveaux investissements.

II. Elaboration du Business Plan des Entreprises minières

- Projets de Business Plan pour les entreprises minières publiques et d'Economie mixte dont l'Etat détient des parts-majoritaires
- Plan de promotion de Business Plan viables avec l'appui des Pouvoirs Publics.

III. Adaptation du plan comptable général congolais aux exigences de l'ITIE

IV. Centre National de Recherche-développement

- Appui technique à la Direction de Géologie (Service Géologique National) en vue d'améliorer les connaissances scientifiques de base en Sciences de la terre. Il sera donc établi un programme d'activités permettant de mener des investigations pour mieux connaître la nature du sol et du sous-sol congolais et comprendre les mécanismes qui s'y produisent, ceux-ci incluant :
 - ❖ Les paramètres des solides, notamment pétrologiques, minéralogiques, géochimiques, et structuraux, qui caractérisent les formations géologiques et les matières premières minérales qu'elles contiennent ;
 - ❖ Les paramètres des fluides, notamment thermodynamiques et géochimiques, déterminant les ressources en eaux souterraines et leur qualité ;
 - ❖ Les paramètres biologiques, notamment la connaissance des micro-organismes qui constituent un enjeu du fait de leur constante interaction avec le monde minéral ;
 - ❖ Les interactions entre les solides, liquides et gaz et les transferts de matière, sont déterminantes pour nombre d'applications comme les stockages permanents ou temporaires en profondeur des ressources ou rejets miniers ;
 - ❖ Les grands travaux de génie notamment souterrains, imposent de savoir décrire en trois dimensions, les propriétés physiques du sol et du sous-sol ;
 - ❖ Les mécanismes de déformation doivent être appréhendés en vue de mieux prévenir la plus grande partie des risques naturels, notamment sismiques et volcanologiques.

- Appui aux Pouvoirs Publics pour la prévention des risques naturels majeurs, la gestion des sites pollués et des déchets.
 - Elaboration d'un programme prévisionnel d'identification des sites pollués de potentiels et du plan de gestion de déchets principalement miniers doit être établi en tenant compte des spécificités locales.
 - Elaboration des plans de gestion des déchets en tenant compte des programmes de protection de l'environnement élaborés par d'autres Organismes et Services compétents de l'Etat.
- Assurer la mission d'intelligence économique en matière des mines, pour le compte du Gouvernement : Il s'agit en fait de résoudre des problèmes économiques et technologiques de plus en plus complexes posés par les marchés internationaux de matières premières, dans un contexte actuel de globalisation des économies.
 - ❖ Elaboration d'un programme de recherche visant l'amélioration des procédés de traitement et de transformation des substances minérales produites ou à produire en République Démocratique du Congo (métaux de base, métaux d'alliage, métaux spéciaux, minéraux industriels, pierres précieuses et pierres de couleur, etc.) ;
 - ❖ Elaboration d'un programme de valorisation des ressources minérales pour les besoins de l'industrie et des communautés locales se basant notamment sur les tableaux d'échanges intersectoriels ainsi que les programmes d'aménagement du territoire et de construction des logements ;
 - ❖ Établissement d'un programme cohérent de conception et de réalisation du petit matériel adapté au traitement de minerais, en faveur de l'artisanat minier et de la petite mine. Ce programme mettra à contribution tous les Organismes publics ou privés intéressés ;
 - ❖ Création des Commissions spécialisées par substance minérale ou par groupe de substances minérales.
- Appui aux organismes chargés de la protection de l'environnement :

- ❖ Elaboration d'un programme de recherches concernant les liens entre environnement et santé publique et portant notamment sur :
 - + Les méthodes d'évaluation de principales pressions anthropiques sur les milieux affectés par les projets miniers ;
 - + Modélisation des transferts de polluants (spéciation, interactions eaux-sols).
- ❖ Elaboration d'un programme de développement d'outils de prévention ou de traitement (le champ d'investigation concerne notamment la valorisation des rejets miniers, le traitement de sols pollués, le traitement de boues industrielles ...).
- Appui aux Organismes et Services chargés de la gestion des eaux, particulièrement les eaux souterraines :
 - + Elaboration d'un programme d'identification des nappes d'eau souterraines en synergie avec les Services et organismes concernés ;
 - + Conception d'un programme d'implantation des réseaux piézométriques et de monitoring qualitatif des eaux souterraines ;
 - + Modélisation mathématique des nappes ;
 - + Elaboration d'un programme d'optimisation des conditions de captage et d'exploitation des eaux.

C. IMPULSION DE L'INDUSTRIALISATION DU PAYS.

Le plan minier devra préciser les actions ci-après :

- Détermination de projets miniers prioritaires à développer en fonction du schéma de l'industrialisation de la République Démocratique du Congo, élaborés par le Ministère de l'Industrie au travers de la Cellule d'Etudes Economiques et de Planification Industrielle « CEPI ».

L'un des critères à retenir pour la sélection des projets prioritaires, est celui qui privilégie l'intégration industrielle nationale, sous-régionale et régionale en se fondant sur la transformation sur place de ressources minérales.

- Détermination des infrastructures de base à construire (électricité, eau, routes, chemins de fer).

Pour ce faire, il est indiqué de se référer aux programmes spécifiques de construction des infrastructures, élaborés par le Ministère du Plan en synergie avec les Organismes spécialisés concernés.

- Poursuite de l'intégration verticale et horizontale de l'industrie minière nationale.

A cet effet les actions essentielles ci-après devront être entreprises :

- Actualisation des tableaux d'échanges intra et intersectoriels en synergie avec la Cellule d'Etudes Economiques et de Planification Industrielle « CEPI ».

Les propositions de programmes d'intégration industrielle dans la filière « METAUX » devraient venir en appui à l'action ci-dessus.

- Elaboration des plans d'actions d'intégration de l'industrie minière à l'industrie métallique :
 - ❖ Identification des produits et sous-produits de l'industrie minière pouvant servir d'objet d'échanges intersectoriels ;
 - ❖ Réhabilitation de l'outil de production existant pour l'adapter aux besoins du marché national et propositions éventuelles de création de nouvelles unités.

A titre illustratif, voici des produits pouvant faire l'objet d'échange entre secteurs :

- bandes et tôles de cuivre ;
- méplats et profilés de cuivre;
- tubes en cuivre ;
- fils et câbles isolés ;
- aciers de construction ;

- aciers austénitiques au manganèse ;
 - fontes mécaniques ;
 - bronzes mécaniques ;
 - bronze d'art ;
 - pièces de raccord pour tuyauteries de distribution d'eau (tés, coudes, courbes, brides....) ;
 - cloches ;
 - plaques commémoratives ;
 - ancres articulées et à jas ;
 - bras de support d'hélices ;
 - boulets ;
 - clous ;
 - tôles galvanisées ;
 - ronds et fils machines ;
 - fers tés ;
 - fers plats ;
 - cornières etc.
- Elaboration de programmes de mise en valeur de certains minéraux industriels pour fournir à l'industrie locale existante ou à créer des produits minéraux dont elle a besoin.

a) **Calcaires** :

- Sidérurgie ;
- Métaux non ferreux ;
- Industrie chimique ;
- Cimenterie ;
- Verrerie ;
- Amendements agricoles ;
- Alimentation animale ;
- Sucrierie ;
- Traitement des eaux ;
- Charges : pâtes à papier ;
- Peintures et enduits ;
- Plastiques et caoutchouc ;
- Bâtiment ;
- Traitement des fumées ;
- Tanneries.

b) **Dolomies** :

- Sidérurgie ;

- Industrie des réfractaires ;
- Verrerie ;
- Charges : peintures, plastiques, papiers ;
- Agriculture : amendement de sols ;
- Bâtiments ;
- Fabrication d'enduits et d'enrobés pour couche de surface en viabilité ;
- Fabrication de granulats ;
- Opacifiant en céramique ;
- Lit filtrant en dolomie pour épuration d'eaux.

c) Feldspaths et feldspathoïdes

- Fondants alcalins pour verrerie et céramique dans la fabrication des faïences et carreaux ;
- Emailage, engobes ;
- Abrasifs.

d) Bentonites-sepiolites-attapulgites

- Briques, tuiles ;
- Raffinage des huiles ;
- Fabrication de moules de fonderie ;
- Bouletage du minerai de fer ;
- Stabilisant et épaississant ;
- Charges pour herbicides ;
- Réfractaires ;
- Peintures pour automobile ;
- Boues de forages etc...

e) Gypse

- Plâtre ;
- Cimenterie ;
- Bâtiment et génie civil ;
- Craies.

f) Talc, fluorine, etc...

- Cosmétiques ;
- Papeterie.

D. INDUSTRIE MINIÈRE ET PROCESSUS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

- Identifier les causes et les manifestations de la pauvreté dans les zones minières ;
- Inventorier les impacts positifs et négatifs de l'exploitation minière artisanale ;
- Elaborer un programme d'action à court et moyen terme permettant de faire sortir les communautés locales du piège de la pauvreté :
 - Indicateurs de pauvreté ;
 - Evolution des indicateurs de base par Province ;
 - Causes de la pauvreté ;
 - Piège de la pauvreté.
- Elaborer des projections de création d'emplois directs et indirects dans le rayon d'influence du projet minier touchant les branches :
 - Transport ;
 - Hôtellerie ;
 - Petit commerce ;
 - Sous-traitance de certaines activités minières.

Et évaluation de conséquences qui surviendraient après la fermeture de la mine.

- Proposer de solutions alternatives pour éviter la disparition des activités économiques dans le rayon d'influence de la mine, après la fermeture de celle-ci.
- Proposer la création de fonds de péréquation avec les revenus tirés de la mine et mécanismes de fonctionnement de ce fonds.
- Proposer les voies de sortie notamment par les actions concrètes ci-après :
 - Accès à l'eau potable : inventorier les nappes aquifères, élaborer un plan d'érection des bornes fontaines sur toute l'étendue de la République en synergie avec les Organismes, Services compétents de l'Etat et autres ;
 - Amélioration de l'habitat : notamment l'élaboration d'un programme d'implantation des briqueteries artisanales ou semi-industrielles ;
 - Réhabilitation et construction des infrastructures de base dans les milieux ruraux (écoles, centres de santé, routes de desserte agricole, centres récréatifs, postes...) ;

- Elaboration d'un programme de formation et d'implantation de brigade de construction des infrastructures susvisés ;
 - Electricité : étude géotechnique préalable, apport financier ;
 - Protection de l'environnement : à cet effet un plan type de développement durable sera élaboré.
- Dégager les coûts et le plan de financement

Impact fiscal et revenus en devises étrangères

- Proposition d'un mécanisme transparent de perception et recouvrement des recettes fiscales et parafiscales du secteur minier
- Proposition d'un programme cohérent de financement des projets sociaux et des programmes de réduction de pauvreté en tenant compte des programmes nationaux ;
- Propositions des mécanismes de constitution d'un fonds de péréquation en faveur des Entités Administratives non productrices des substances minérales ;
- Présentation d'un programme de mise en valeur des substances minérales permettant de suivre les flux financiers, les flux matières et le partage des revenus de l'activité entre l'Etat, les investisseurs et les communautés de base. Le tableau de Bord des prévisions de recettes de l'Etat sur cinq (05) ans, devra être dressé.

A cet effet, il sera tenu pour chaque gisement exploitable une fiche complète du projet donnant notamment des renseignements ci-après :

a) Cadre Physique du projet

- ⇒ Identification
- ⇒ Finalité
- ⇒ Eléments géographiques : cet élément devra être rédigé en vue de la justification du choix de site retenu et de la mise en lumière de certains éléments particuliers susceptibles d'influencer le projet (météorologie, population, problèmes fonciers)
- ⇒ Eléments d'infrastructures
 - ❖ Routière
 - ❖ Ferroviaire
 - ❖ Fluviale
 - ❖ Portuaire
 - ❖ de Télécommunication

- ❖ Administrative
- ❖ de Fourniture d'énergie et d'eau.

b) Structures du projet

- ⇒ Cadre juridique du projet (convention avec l' ETAT, avec une Entreprise Publique...)
- ⇒ Organismes intéressés au projet
 - ❖ Promoteurs
 - ❖ Opérateurs
 - ❖ Fournisseurs d'assistance technique

c) Aspects commerciaux du Projet

- ⇒ Etude du marché :
 - ❖ Marché actuel ;
 - ❖ Perspectives du marché ;
 - ❖ Concurrence directe et indirecte ;
 - ❖ Part du marché à prendre par le projet ;
 - ❖ Structure des prix actuels.
- ⇒ Commercialisation :
 - ❖ Structure et coût actuel de mise sur le marché ;
 - ❖ Organisation des circuits de vente, modalités, garanties ;
 - ❖ Adéquation des produits à la demande, etc.
- ⇒ Approvisionnement
 - ❖ Les intrants, processeurs locaux ou importés ;
 - ❖ Produits semi-finis locaux ou importés.

Pour chaque cas, il faudra présenter les modalités d'approvisionnement, les garanties, les charges de transport, etc.

d) Description technique du projet

- ⇒ Choix de méthodes d'exploitation et de procédés de traitement des minerais justifications de ceux-ci :
 - ❖ Compétitivité
 - ❖ Utilisation maximale des ressources locales disponibles
 - ❖ Capacité de production (nominale réelle extensibilité)

- ⇒ Echelonnement (planning) des réalisations :
 - ❖ Etudes de factibilité ;
 - ❖ Ingénierie ;
 - ❖ Construction ;
 - ❖ Mise en service/démarrage.

- ⇒ Investissements connexes et annexes
- ⇒ Personnel et formation
 - ❖ Direction et cadres ;
 - ❖ Personnel qualifié ;
 - ❖ Main d'œuvre non qualifiée ;
 - ❖ Relève des expatriés par des nationaux.
- ⇒ Objectifs de production
 - ❖ Au démarrage ;
 - ❖ Phase de maturation.

e) Coûts du projet

1. Coût d'investissement mine à ciel ouvert

- ❖ Frais d'étude ;
- ❖ Préparation du site ;
- ❖ Découverte préalable du Corps minéralisé ;
- ❖ Equipements miniers ;
- ❖ Installations d'entretien d'équipements miniers ;
- ❖ Installations d'eau, d'énergie ;
- ❖ Supervision du projet, constructions provisoires ;
- ❖ Encadrement de pré-production ;
- ❖ Fonds de roulement ...

2. Coût d'investissement mine souterraine

- ❖ Etudes de faisabilité ;
- ❖ Travaux préparatoires ;
- ❖ Fonçage de puits, tour d'extraction ;
- ❖ Equipements miniers de fond ;
- ❖ Installations d'entretien-fond ;
- ❖ Supervision du projet et constructions provisoires ;
- ❖ Encadrement de pré-production ;
- ❖ Fonds de roulement ...

3. Usine de traitement et installations de surface

- ❖ Etudes de faisabilité ;
- ❖ Préparation de terrain ;
- ❖ Installations de concassage, broyage, stockage de minerai et transport ;
- ❖ Bâtiments de l'usine ;
- ❖ Infrastructures de production d'eau et d'électricité ;
- ❖ Routes d'accès ;
- ❖ Cité minière ;
- ❖ Services auxiliaires ;
- ❖ Supervision du projet et constructions provisoires ;
- ❖ Encadrement de pré-production ;
- ❖ Fonds de roulement ...

f) Coût d'exécution du PGEP

g) Contrôle du projet

1. Analyse financière

- ❖ Projections
 - Compte d'exploitation prévisionnelle
 - Tableau des ressources et des emplois
 - Plan de financement
 - Trésorerie prévisionnelle.
- ❖ Tests de sensibilité

2. Analyse économique

- Indication et analyse de la valeur ajoutée nette nationale
- Incidence du projet sur les structures sociales, sur l'environnement physique et humain
- Effets sur l'emploi et salaires
- Effets sur la balance des paiements
- Effets sur les finances publiques
- Effets indirects sur les autres activités économiques de la zone d'influence du projet.

E. EMERGENCE DE LA CLASSE MOYENNE CONGOLAISE

Le Plan Minier devra préconiser les actions ci-après au travers de l'encadrement de l'artisanat minier et de la Petite Mine en vue d'atteindre rapidement l'émergence de la classe moyenne congolaise.

- Identifier les contraintes à l'éclosion de la classe moyenne congolaise :
 - fiscalité inadaptée et asphyxiante ;
 - procédure peu transparente et trop longue d'obtention des autorisations nécessaires pour la création d'une PME;
 - absence d'institutions de crédits aux PME ;
 - procédures peu claire et très difficiles pour l'accès aux marchés publics ou aux marchés de sous-traitance ;
 - facteurs psychologique et social limitant l'esprit d'entrepreneuriat ;
 - législation du travail trop laxiste pour l'employé et peu incitative pour l'employeur ;
 - insuffisance de formation technique ;
 - insuffisance d'échanges d'informations technologiques et de la diffusion de la documentation technique dans les mines.
- Proposer des solutions appropriées pour les PME du secteur minier et plus particulièrement la constitution et la gestion du Fonds Minier appelé à financer, notamment, les activités des PME du secteur.
- Inciter au regroupement des exploitants miniers artisanaux et des négociants en coopératives minières :
 - Programme des travaux de recherches, budget et plan de financement permettant d'ouvrir les gisements à l'exploitation artisanale ;
 - Identification des zones à ouvrir à l'exploitation artisanale ;
 - Elaboration de cadre juridique ;

- Vulgarisation de l'esprit coopératif dans le secteur des mines ;
 - Définition des techniques de vulgarisation adaptées à chaque groupe social ;
 - Dégager les coûts.
- Assurer la formation aux exploitants artisanaux regroupés en coopératives minières et ceux de la Petite Mine, en vue de renforcer leurs capacités managériales par l'introduction des notions des techniques de :
 - Identifier les groupes cibles ;
 - Elaborer les modules appropriés à chaque cible et suivant les substances de l'exploitation artisanale ;
 - Actualiser les cadres des enseignements technique spécialisé et professionnel
 - ❖ prospection et de recherches ;
 - ❖ exploitation (extraction) minière ;
 - ❖ environnement ;
 - ❖ sécurité, santé et hygiène ;
 - ❖ management, gestion financière et administrative
 - ❖ commercialisation ;
 - ❖ évaluateurs des produits (diamant, pierres de couleur) ;
- Promouvoir l'usage des équipements miniers adaptés aux travaux des membres des Coopératives Minières, en vue de remplacer progressivement l'usage des efforts musculaires par l'utilisation de petits équipements adéquats ;
 - Identifier les matériels à fabriquer et les lieux où ceux-ci peuvent être montés ;
 - Proposer le programme de montage de centres ;
 - Dégager le budget, le plan et les sources de financement.
- Viser à introduire auprès des membres des Coopératives Minières des technologies de pointe adaptées aux travaux d'exploitation, de concentration et de process de nature à réduire sensiblement des accidents.
- Encourager la transformation en produits finis ou semi-finis des produits miniers en République Démocratique du Congo en vue d'assurer une valeur ajoutée ;

- Promouvoir l'octroi des crédits aux coopératives minières et aux Sociétés de la Petite Mine, et mettre en place des mécanismes de garanties pour sécuriser les bailleurs de fonds.
 - élaborer un cadre juridique d'un fonds minier et d'une banque, de développement minier.
 - sources de financement du fonds minier et de la Banque de développement minier :

a) Fonds Minier

Les ressources du fonds minier sont notamment :

- 30% des 60 % de la redevance minière allouée au pouvoir central ;
- 20% des 9% des droits superficiaires annuels par carré destinés à la Direction de Géologie ;
- 3% des dividendes perçus par l'Etat au titre de participation au capital social des Entreprises minières publiques et d'économie mixte ;
- 10% des 50% des droits superficiaires annuels par carré destinés au Cadastre Minier ;
- 2% des fonds générés par les sociétés de loteries ;

Ce fonds étant destiné à couvrir notamment les activités de recherches, de formation et de promotion du secteur minier qui sont des activités à risque financier, il ne peut s'agir que d'un fonds perdu.

La forme juridique et la structure de ce fonds sont à déterminer.

b) Banque de développement minier

Les ressources de cette Banque sont notamment :

- une quotité sur les 30% de l'impôt sur les bénéfices des entreprises minières;
- une quotité sur les 10% des droits superficiaires annuels par carré destinés au développement des communautés locales de base ;
- une participation des privés congolais ;
- une participation des privés étrangers.

Cette Banque de développement financera notamment :

- les activités des exploitants artisanaux et de petite mine ;
- la création des infrastructures de base susceptibles d'attirer les investissements ;
- les activités de développement.

F. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités vise les groupes cibles ci-après :

- Les Services chargés de l'administration du Code minier et ses mesures d'application ;
- Les Entités politico-administratives ;
- Les Organismes et Services Publics intervenant dans le secteur minier ;
- Les Centres de recherches minières ainsi que les Etablissements d'enseignement pour techniciens de mines ;
- Les Organisations socio-professionnelles impliquées dans les activités minières.

Ce renforcement porte notamment sur :

- L'équipement des Services en matériel et acquisition de nouvelles technologies de prospection et recherches ;
- L'élaboration d'un programme de formation en faveur des Services chargés de l'administration du Nouveau Code Minier et ses mesures d'application ainsi que des Organismes, Services Publics, entités politico-administratives et organisations socio-professionnelles impliquées dans les activités minières ;
- La vulgarisation du Code minier ;
- La non politisation des fonctions au sein de l'Administration des mines et des Services Spécialisés ;
- L'élaboration d'un programme de formation à court et à moyen terme visant la formation des formateurs pour l'encadrement de l'artisanat minier et de la petite mine suivant les modules ci-après :
 - Pédagogie par objectifs ;
 - Généralités sur l'environnement ;
 - La formation en prospection ;
 - Les impacts environnementaux dus aux activités de prospection et mesures d'atténuation et de réhabilitation ;

- La formation en exploitation minière ;
- Les impacts environnementaux dus aux travaux d'extraction minière et mesures d'atténuation et de réhabilitation ;
- La formation en extraction métallurgique ;
- Les impacts environnementaux dus au traitement métallurgique et mesures d'atténuation et de réhabilitation ;
- les mesures de sécurité et hygiène ;
- les notions d'entrepreneuriat et
- l'acquisition de nouvelles technologies en matière de prospection et recherches.

Les tableaux repris ci-dessous reprennent les termes de référence correspondant à chaque module de formation sélectionné pour assurer la formation de quelques groupes cibles notamment les agents des Services chargés de l'administration du Code minier.

Tableau 1 : Pédagogie par objectifs et généralités sur l'environnement (Modules I et II)

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
I.	<u>PEDAGOGIE PAR OBJECTIFS</u> 1.1. Notions de psychologie des adultes 1.2. Notions de didactique spéciale 1.3. Notions de méthodologie (andragogie) 1.4. Notions de communication sociale				3 heures	-
II.	<u>GENERALITES SUR L'ENVIRONNEMENT</u> - Eléments d'Eco-toxicologie : Ecosystèmes, Pollution, Bio-indicateurs, Bio-surveillance, Chaîne alimentaire - Développement durable - Bassin versant				2 heures	1 heure

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques

Tableau 2 : Formation en prospection (Modules III et IV)

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
III	<u>PROSPECTION.</u>					
	III.1. <u>Topographie et Cartographie</u>				7 heures	12 heures
	- Instruments et méthodes utilisés en topographie (méthodes de levée, méthode de nivellement,..)					
	- Mesures et calculs de coordonnées géographiques					
	- Stage d'application sur terrain				10 heures	12 heures
	III.2. <u>Notions de Géologie générale et de Minéralogie</u>					
	- Eléments de Pétrographie					
	- Eléments de Gîtologie					
	- Eléments de Stratigraphie					
	- Eléments d'hydrologie					
	- Eléments de minéralogie.					

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques.

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
	III.3. <u>Techniques de prospection</u> a) Notions de prospection de gîte alluvionnaire, éluvionnaire et primaire. b) Interprétation des résultats et calcul de teneurs et de réserves c) Stage pratique sur : - alignement et fonçage des puits ; - traçage des tranchées ; - échantillonnage.				12 heures	25 heures
IV.	<u>CODE DE CONDUITE DU PROSPECTEUR.</u> a) Impacts négatifs causés par les travaux de prospection et moyens de lutte pour les minimiser ; b) Matériels et types de campements autorisés ; c) Exigences en rapport avec le prélèvement et l'analyse des échantillons.				3 heures	2 heures

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques.

Tableau 3 : Impacts environnementaux dus aux activités de prospection et mesures d'atténuation et de réhabilitation. (Module V)

MILIEU	SOURCE D'IMPACTS	IMPACTS POSSIBLES	MESURES D'ATTENUATION	RESULTATS ATTENDUS
Faune.	- Déforestation et Décapage des sols.	- Disparition d'habitats ; - Destruction de la faune (espèces protégés ou non) ; - Apparition des excavations et des têtes d'érosion ; - Apparition des maladies respiratoires dues à la circulation des poussières.	- Revégétation des espaces ayant été déforestés ; - Remblayage des excavations ; - Obligation de port de masques antipoussières.	Restauration de la flore et de la faune.
	- Bruits des équipements de prospection.	Perturbation de la faune.	Insonorisation à la source des équipements.	Limitation à la source des émissions sonores.
Flore	- Décapage et contamination des sols.	- Destruction de la flore et disparition d'habitats naturels ; - Diminution de productivité.	- Revégétation des espaces ayant été dénudés.	Limitation de la pollution de l'eau et restauration de la flore.

Heures Théoriques : 2 heures

Heures Pratiques : 1 heure.

MILIEU	SOURCE D'IMPACTS	IMPACTS POSSIBLES	MESURES D'ATTENUATION	RESULTATS ATTENDUS
Eaux de surface.	- Décapage, Abattage ;	Pollution des eaux de surface par l'érosion des zones décapées.	Captage des eaux de ruissellement autour du site décapé, décantation et renvois au réseau de surface.	Limitation de la pollution de l'eau.
	- Déchet de déblai ; - Erosion du sol des aires perturbés.	Détérioration de la qualité des eaux.	Contrôle de l'écoulement des eaux de ruissellement, revégétation rapide des aires perturbées.	Préservation de la qualité des eaux.
Humain.	- Emprise foncière ;	- Empiètement des terres sacrées, des zones culturelles... ; - perte en parcelle agricole ; - perte en zone de pâturage ; - perturbation de l'équilibre économique existant.	- Consultation de différentes entités concernées par le projet dès la phase de conception ; - Identification au préalable des modes d'occupation du sol et sa répartition spatiale.	- Limitation des conflits entre le promoteur et la population locale.
	- Augmentation de la population.	- Inflation ; - Prolifération des maladies ; - Destruction de cultures locales ; - Conflit social.	- Mise en place des structures d'accueil de nouveaux venus ; - Limitation de recrutement du personnel extérieur à la zone du projet.	Maintien de l'équilibre social.

Heures Théoriques : 2 heures
Heures Pratiques : 1 heure.

Tableau 4 : **Formation en exploitation minière (Modules VI, VII et VIII)**

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
VI	<u>EXPLOITATION MINIERE</u>					
	VI.1. <u>Notions sur les travaux préparatoires.</u> - Alimentation en eau ; - Construction des digues ; - Implantation des races, etc.				2 heures	2 heures
	VI.2. <u>Notions sur l'extraction du minéral</u> - Abattage des minerais primaires ; - Abattage des minerais éluvionnaires ; - Extraction des minerais alluvionnaires : a) Sur les flats ; b) Sur les lits des rivières.				3 heures	5 heures

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
	VI.3. <u>Notions sur le transport du minéral</u> VI.4. <u>Notions sur le concassage, broyage et classement.</u> VI.5. <u>Notions sur le traitement du minéral :</u> a) Traitement gravimétrique du tout- venant et du préconcentré ; b) Notions sur le triage, Identification macroscopique (couleur, etc..) ; c) Notions sur l'épuration du concentré : - Epuration par voie sèche - Epuration par voie humide.				1 heure 1 heure 7 heures	1 heure 4 heures 8 heures

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques.

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
VI	<p>VI.6. <u>Fabrication de petits matériels.</u></p> <p>a) Matériels de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sluice ; - Boîte chinoise ; - Concasseur ; - Broyeur ; - Jig ; - Four ; - Autres matériels. <p>b) Matériels de manutention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poulie fixe ; - Poulie mobile ; - Treuil ; - Moufle ; - Palan. <p>c) Matériels de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brouette ; - Autres matériels. 				8 heures	27 heures

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION/MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNATEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
VII	<u>MACHINES RECEPTRICES ET MOTRICES.</u>					
	VII.1. <u>Notions sur les pompes centrifuges.</u> - Choix d'une pompe ; - Installation ; - Contrôles mécaniques et mise en service ; - Incidents de fonctionnement (pannes) ; - Maintenance.				3 heures	6 heures
	VII.2. <u>Notions sur les pompes à piston.</u> - Choix d'une pompe ; - Installation ; - Contrôles mécaniques et mise en service ; - Incidents de fonctionnement (pannes) ; - Maintenance.				3 heures	5 heures
	VII.3. <u>Notions sur les compresseurs à air.</u> - Choix d'un compresseur ; - Installation ; - Incidents de fonctionnement ; - Maintenance.				3 heures	5 heures

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
VIII	VII.4. Notions sur les moteurs à combustion interne (essence + diesel) : - Principe de fonctionnement ; - Techniques de démarrage ; -Incidents de fonctionnement; - Maintenance.				3 heures	4 heures
	<u>CODE DE CONDUITE DE L'EXPLOITANT MINIER ARTISANAL.</u> - Rapports entre les exploitants miniers artisanaux, les concessionnaires fonciers, les occupants du sol et les autorités locales ; - Opérations interdites et protection des vestiges préhistoriques et historiques, milieux sensibles, Parcs nationaux ; - Types de campements autorisés ; - Protection de cours d'eau face au danger de pollution.				3 heures	1 heure

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques.

Tableau 5 : Impacts environnementaux dus aux travaux d'extraction minière et mesures d'atténuation et de réhabilitation (Module IX)

MILIEU	SOURCE D'IMPACTS	IMPACTS POSSIBLES	MESURES D'ATTENUATION	RESULTATS ATTENDUS
Faune.	<ul style="list-style-type: none"> - Décapage des sols ; - Bruits des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition d'habitats ; - Perturbation de la faune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Revégétation des espaces ayant été dénudés ; - Insonorisation à la source des équipements. 	<p>Restauration de sites décapés. Limitation à la source des émissions sonores.</p>
Flore.	<ul style="list-style-type: none"> - Décapage et contamination des sols ; - Emission des poussières dues au transport routier, à la construction et aux excavations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de la végétation ; - Diminution de la productivité ; - Perturbation du système de reproduction des plantes par la diminution de la photosynthèse suite aux poussières ; - Apparition des maladies respiratoires chez les travailleurs et dans les populations environnantes. 	<p>Remblayage et revégétation des espaces décapés</p> <p>Utilisation d'abat-poussières</p>	<p>Restauration des sites décapés.</p> <p>Limitation des émissions de poussières.</p>
Eaux de surface	Carrière et zone de déblai.	Création de mares temporaires causant des sites insalubres et aidant la propagation des maladies hydriques (maladies transmissibles par l'eau).	<ul style="list-style-type: none"> - Remblayage et fermeture des carrières et zone de déblais ; - Affectation des excavations à d'autres usages (sports et loisirs, culture, pisciculture, ...) - Revégétation des zones Dénudées. 	Non création de mares temporaires évitant les risques de prolifération des maladies via ces mares.

Heures Théoriques : 3 heures

Heures Pratiques : 2 heures.

MILIEU	SOURCE D'IMPACTS	IMPACTS POSSIBLES	MESURES D'ATTENUATION	RESULTATS ATTENDUS
	Envasement dû aux opérations d'enlèvement de dépôts de matières, déblais.	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de réservoir d'eau/étang ; - Détérioration de la qualité des eaux en aval ; - Endommagement de la flore aquatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la perturbation de rivières, étangs ou zones humides ; - Usage des techniques de contrôle de sédiments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction de la demande locale d'approvisionnement en eau ; - Préservation des écosystèmes aquatiques ; - Préservation de la qualité des eaux.
Eaux de surface.	Traversée à gué de cours d'eau.	Augmentation de la turbidité des eaux de surface, sédimentation accentuée, modification des cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de ponts ou ponceaux ; - Traversée de cours d'eau de façon perpendiculaire sur des rives stabilisées ; - Lisière de protection en Bordure de cours d'eau et plan d'eau. 	Limitation de l'érosion et de la mise en suspension de matière due aux passages fréquents des véhicules.
Humain	Matériels d'exploitation	Emission de bruits et autres nuisances.	Réduction de bruits à la source.	Limitation des conflits entre le promoteur et la population environnante.

Heures Théoriques : 3 heures
Heures Pratiques : 2 heures.

Tableau 6 : **Formation en extraction métallurgique (Modules X et XI)**

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
X.	<u>EXTRACTION METALLURGIQUE.</u>				4 heures	8 heures
	<ul style="list-style-type: none"> - Notions sur la fusion ; - Impacts et avantages financiers en cas de sous-traitance ; - Construction de petites unités de fusion(fours chinois, bas fourneau) ; - Extraction de l'or sans usage de mercure « procédé IGOLI » ; - Formation en géologie. 				3 heures	8 heures
XI.	NOTIONS SUR LES UNITES MOBILES DE TRAITEMENT					

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques

Tableau 7 : Impacts environnementaux dus au traitement métallurgique et mesures d'atténuation et de réhabilitation (Module XII)

MILIEU	SOURCE D'IMPACTS	IMPACTS POSSIBLES	MESURES D'ATTENUATION	RESULTATS ATTENDUS
Faune	Rejets des polluants dans les eaux de surface et dans l'atmosphère.	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la potabilité de l'eau, risque de contamination de la chaîne trophique, diminution de la qualité des eaux entraînant la mortalité chez les espèces aquatiques ; - Apparition des maladies hydriques et respiratoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de traitement des eaux usées ; - Port des masques Antipoussières, antigaz, tenue antichaleur ; - Dispositif de récupération des particules solides dans les gaz. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des usages de différents tubulaires ; - Diminution des maladies hydriques et respiratoires.
Eaux de surface.	Traitement/concentration sur site du minerai.	Contamination par des produits polluants ou nocifs.	Traitement des minerais en aval des points utilisés comme sources de consommation pour les populations environnantes.	Non contamination des populations environnantes par la pollution des cours d'eau.
Humain	Augmentation de la population.	<ul style="list-style-type: none"> - Inflation ; - Prolifération des maladies ; - Destruction des cultures locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des structures d'accueil de nouveaux venus ; - Limitation de recrutement des personnels extérieurs à la zone du projet. 	Maintien de l'équilibre social.

Heures Théoriques : 3 heures

Heures Pratiques : 2 heures.

Tableau 8 : **Mesures de Sécurité et d'Hygiène (Module XIII)**

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
XII I	<p><u>MESURES DE SECURITE ET HYGIENE</u></p> <p>1. Notions de sécurité et hygiène à la phase de prospection.</p> <p>2. Notions de sécurité et hygiène à la phase des travaux préparatoires.</p> <p>3. Notions de sécurité et hygiène au cours de l'extraction des minerais.</p> <p>4. Notions de sécurité et hygiène lors du traitement métallurgique.</p>				3 heures	2 heures

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques

Tableau 9 : Notions d'entrepreneuriat et de Gestion (Module XIV)

MODULE		SUBSTANCES MINERALES VISEES			HEURES	
N° d'ordre	DESIGNATION / MATIERES	DIAMANT	OR	CASSITERITE, COLTAN ET AUTRES ACCOMPAGNEURS, Hétérogénite et Pierres de couleurs	H.T*	H.P**
XIV.	<p>1. <u>NOTIONS D'ENTREPRENARIAT</u></p> <p>2. <u>NOTIONS DE GESTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions sur le Budget - Compte prévisionnel d'exploitation - Calcul du prix de revient - Commercialisation des substances minérales - Gestion des stocks. 				3 heures	3 heures

(*) H.T : Heures Théoriques

(**) H.P : Heures Pratiques

- Conception d'un programme de formation en analyse et évaluation des projets miniers en faveur des agents de l'Administration et des Services spécialisés du Ministère des Mines ;
- Elaboration en faveur des Services chargés de la protection de l'Environnement Minier, d'un programme de formation et recyclage dans le domaine de protection de l'environnement minier couvrant notamment les matières suivantes :
 - Les mesures appropriées d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement minier durant la phase de recherche, de développement de la mine et de l'exploitation ;
 - Les mesures d'atténuation et de réhabilitation après la fermeture du site ;
 - L'inspection environnementale ;
 - L'audit environnemental de fermeture de la mine ;
 - Le Calcul du budget de la sûreté financière de réhabilitation de l'environnement et élaboration du Plan de financement du programme des mesures d'atténuation et de réhabilitation.
- Elaboration d'un programme de formation pour le prospecteur ou Aide-Géologue ;
- Elaboration d'un programme de formation de la main d'œuvre qualifiée pour certains corps de métiers connexes ou annexes aux activités minières ;
- Elaboration d'un programme de formation pour les exploitants des pierres de couleurs.

Pour fixer les idées, le programme de formation dans l'étude et l'évaluation d'un projet minier devra comprendre, notamment :

1. Détermination de l'investissement initial requis par analogie avec des installations existantes et par une modélisation de principaux postes en fonction des paramètres les plus pertinents.
(Coût d'investissement d'une mine à ciel ouvert- coût d'investissement d'une mine souterraine).
 - Mine à ciel ouvert :
 - Frais de premier établissement ;
 - Préparation du site ;
 - Découverte préalable du corps minéralisé ;
 - Equipements miniers ;

- Installations d'entretien d'équipements miniers ;
- Energie : lignes de transmission, installations de distribution de l'énergie, de l'eau ;
- Supervision du projet, constructions provisoires ;
- Encadrement de pré-production ;
- Fonds de roulement.
- Mine souterraine
 - Frais de premier établissement ;
 - Fonçage du puits ;
 - Travaux préparatoires ;
 - Tour d'extraction ;
 - Installation d'aéragé ;
 - Installation d'air comprimé ;
 - Equipements miniers de fond ;
 - Installations d'entretien fond ;
 - Energie : lignes de transmission et installation de distribution énergie, eau ;
 - Exhaure ;
 - Supervision du projet et constructions provisoires ;
 - Encadrement de pré/production ;
 - Fonds de roulement.
- Usine de traitement
 - Préparation du terrain ;
 - Installations de concassage, stockage de minerai tout venant, équipements de transfert et transport du minerai ;
 - Bâtiments annexes de l'usine ;
 - Unités de concentration ;
 - Unités d'épaississement et de filtrage ;
 - Unité de stockage et de chargement du concentré ;
 - Unité de stockage des rejets ;
 - Energie : lignes de transmission et installations de distributions d'énergie ;
 - Bassins de décantation ;
 - Installations de captage et de distribution d'eau à la mine et usine ;
 - Services auxiliaires ;
 - Routes d'accès ;
 - Cité minière ;
 - Supervision du projet et constructions provisoires ;
 - Encadrement de pré-production ;
 - Fonds de roulement.

- Estimation des charges du personnel (effectifs mine, effectifs usine de traitement, personnel d'installation d'entretien et services auxiliaires)

2. Calcul des coûts opératoires de la mine

Les coûts opératoires sont des dépenses liées au fonctionnement de l'exploitation à l'exclusion des charges du capital.

- Coûts directs (liés à la quantité produite parfois variables)
 - Main d'œuvre : personnel d'exploitation (d'exécution et d'entretien), encadrement pour la production et les travaux préparatoires associés ;
 - Consommables : (énergie, explosifs, eau, lubrifiants, réactifs, charges broyantes, pièces de rechange, additifs de traitement...)
 - Royalties (redevance minière).
- Coûts indirects (indépendants de la production réalisée) (invariables)
 - Main d'œuvre : (Services administratifs, sécurité, magasins,...) ;
 - Assurances, intérêts, taxes... ;
 - Travaux préparatoires
 - Amortissements des investissements courants
- Coûts généraux
 - Frais de commercialisation
 - Services administratifs centraux
 - Services financiers
 - Recherche et développement en synergie avec les Centres des Recherches, notamment les Universités.

3. Evaluation financière et économique

- Contrôle de divers mouvements de trésorerie de l'entreprise minière à des époques et à des cadences très variées. Pour identifier et suivre correctement ces flux, il est nécessaire d'initier les Agents de la Direction des Mines à la maîtrise de la comptabilité détaillée par nature de flux et par période calendaire, aussi bien pendant la réalisation du projet que pendant toute la durée de vie de la mine :
 - Compte d'exploitation annuel ;
 - Bilan en fin d'année ;
 - Compte de trésorerie.

- Interprétation des divers ratios et critères d'évaluation d'un projet
 - Taux de rentabilité interne ;
 - Echancier des cash-flow et valeur actuelle nette ;
 - Taux de rendement des fonds propres ;
 - Délai de retour de l'investissement ;
 - Teneurs de coupure et les réserves d'exploitation ;
 - Modes de calcul de différents impôts et taxes en rapport avec le régime fiscal et douanier applicable à l'activité minière ;
 - Calcul du point mort (petit équilibre et grand équilibre) ;
 - Analyse de sensibilité du projet aux changements dans les variables incertaines ;
 - Valeur des profits de la mine pour l'économie nationale ;
 - Coûts et avantages économiques.

G. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

- Identification des domaines de convergence entre le Plan minier et d'autres plans (programmes existants) ;
- Programmation des activités à mener en synergie avec d'autres Ministères, Services ou Organismes Publics.

H. BUSINESS PLANS

- GECAMINES
- OKIMO
- EMK-Mn
- SODIMICO
- CONGO-ETAIN
- MIBA
- SAKIMA

I. SOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU PLAN MINIER

- Propositions de sources de financement internes et externes en se référant notamment à l'expérience coloniale ;
- Propositions des mécanismes d'accès à ces ressources ;

J. INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ÉVALUATION DU PLAN MINIER

L'évaluation du plan minier devra recourir à des indicateurs de performance vérifiables et quantifiables déterminés en fonction des objectifs que l'Etat s'est fixé dans ce plan.

Ainsi, les indicateurs de performance à prendre en compte par rapport aux plans d'actions sont notamment :

En ce qui concerne :

1. la poursuite de l'inventaire des ressources minérales du pays

1.1. dans le domaine non concédé :

- nombre de nouveaux indices des gîtes minéraux ;
- nombre de nouveaux gisements ;
- taux d'exécution des programmes des travaux de recherche;
- taux de couverture des travaux d'inventaires ;
- nombre de degrés carrés à couvrir par an.

1.2. dans le domaine concédé :

- taux d'exécution des travaux de recherche ;
- nombre de gisements découverts ;
- tonnage des réserves reconstituées ;
- taux d'utilisation de la provision pour reconstitution du gisement.

2. l'impulsion de l'industrialisation du pays

- Taux d'intégration de l'industrie minière dans l'économie nationale, sous-régionale et régionale ;
- Evolution de la contribution du secteur minier au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- Evolution des tableaux d'échanges intra et inter sectoriels ;
- Degré de transformation des métaux, des minéraux industriels et autres produits de carrières ;

- Nombre d'unités industrielles qui exploitent les pierres de couleur ;
- Volume et variété des pierres de couleur exportées ;
- Augmentation de la productivité des entreprises minières ;
- Degré de développement du secteur privé.

3. la compétitivité des entreprises minières congolaises

3.1. amélioration de la gestion des entreprises minières

- évolution du chiffre d'affaires ;
- taux d'endettement de l'entreprise ;
- indépendance financière ;
- rentabilité de fonds propres ;
- évolution de la marge bénéficiaire ;
- autofinancement des immobilisations ;
- rendement des opérations.

3.2. recherche-développement

- productivité ;
- nombre de nouveaux procédés ;
- évolution du coût de production unitaire par rapport aux concurrents.

4. le processus de réduction de la pauvreté

- amélioration de l'alimentation de la population ;
- taux d'accès aux soins de santé ;
- taux de prévalence du VIH/SIDA et le nombre de personnes prises en charge ;
- taux de couverture vaccinale ;
- espérance de vie ;
- taux de mortalité ;
- taux de desserte en eau potable ;
- taux d'accès à l'électricité ;
- taux d'accès à l'éducation ;
- taux de scolarisation au niveau primaire et celui de déperdition ;
- taux d'alphabétisation des adultes ;
- nombre de sites réhabilités ;
- nombre d'espèces disparues ;

- taux de réalisation des mesures d'atténuation des impacts environnementaux ;
- nombre de nouveaux logements sociaux.

5. l'émergence de la classe moyenne congolaise

- nombre de nouvelles PME dans le secteur minier ;
- contribution des PME à la formation du PIB ;
- poids économique de nouvelles PME :
 - ❖ chiffres d'affaires cumulés ;
 - ❖ emplois et masse salariale ;
 - ❖ impôts et taxes payés.
- accès aux crédits et taux de remboursement.

K. CHRONOGRAMMES DE REALISATION DES PROGRAMMES

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. RAPPEL HISTORIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU CONGO PAR LE ROI LEOPOLD II ET L'ANCIENNE PUISSANCE COLONIALE	7
II. ESQUISSE DE GRANDS AXES DES TERMES DE REFERENCE DU PLAN MINIER.....	20
<i>II.0. Objet du Plan.....</i>	<i>20</i>
<i>II. 1. Objectifs.....</i>	<i>20</i>
II.1.1. Objectifs globaux	20
II.1.2. Objectifs spécifiques	21
<i>II.2. Approche conceptuelle.....</i>	<i>21</i>
<i>II. 3. Stratégies et politiques.....</i>	<i>21</i>
3.1. Poursuite de l'inventaire des ressources minérales du pays	21
3.2. Impulsion de l'industrialisation du pays	23
3.3. Amélioration de la gestion du patrimoine minier des entreprises minières publiques, privées ou d'économie mixte	25
3.4. Industrie minière et processus de réduction de la pauvreté.....	25
3.5. Emergence de la classe moyenne congolaise.....	27
3.6. Compétitivité de l'industrie minière congolaise	28
<i>III.3. Programmes d'investissements publics et privés</i>	<i>30</i>
<i>III.4. Renforcement des capacités des Services chargés de l'Administration du Nouveau Code Minier et ses mesures d'application.....</i>	<i>30</i>
<i>III.5. Sources de Financement du Plan</i>	<i>31</i>
<i>III.6. Indicateurs de performance.....</i>	<i>31</i>
PLAN D' ACTIONS A ELABORER SUIVANT LES STRATEGIES ARRETEES	32
A. POURSUITE DE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES MINERALES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	33
<i>A.1. Domaine minier non concédé</i>	<i>33</i>
A.1.1. Sous-Groupe : Diamant et métaux précieux	33
I. Travaux de recherches à exécuter	33
II. Budget prévisionnel	34
III. Plan de financement.....	34
A.1.2. Sous-Groupe : Métaux de base, métaux d'alliage et métaux spéciaux	35
I. Programmes des travaux	35
II. Budget prévisionnel pour chaque phase de la recherche.....	35
III. Plan de financement.....	35
A.1.3. Sous-Groupe : Roches ornementales et minéraux industriels.....	36
A.1.4. Sous-Groupe : Pierres de couleur	36
<i>A.2. Domaine minier concédé</i>	<i>37</i>
I. Programmes des travaux	37
II. Budget prévisionnel	37
III. Plan de financement	37
B. COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE MINIERE CONGOLAISE.....	38
<i>I. Amélioration de la gestion des Entreprises minières publiques et d'économie mixte.....</i>	<i>38</i>
<i>II. Elaboration du Business Plan des Entreprises minières</i>	<i>39</i>
<i>III. Adaptation du plan comptable général congolais aux exigences de l'ITIE</i>	<i>39</i>
<i>IV. Centre de Recherche-développement.....</i>	<i>40</i>

C. IMPULSION DE L'INDUSTRIALISATION DU PAYS.	42
D. INDUSTRIE MINIÈRE ET PROCESSUS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	46
E. EMERGENCE DE LA CLASSE MOYENNE CONGOLAISE	51
F. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	54
G. PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS	75
H. BUSINESS PLANS	75
I. SOURCES ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT DU PLAN MINIER	75
J. INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ÉVALUATION DU PLAN MINIER	76
1. <i>la poursuite de l'inventaire des ressources minérales du pays</i>	76
2. <i>l'impulsion de l'industrialisation du pays</i>	76
3. <i>la compétitivité des entreprises minières congolaises</i>	77
4. <i>le processus de réduction de la pauvreté</i>	77
5. <i>l'émergence de la classe moyenne congolaise</i>	77
K. CHRONOGRAMMES DE REALISATION DES PROGRAMMES	78
TABLE DES MATIERES	79